



UNION DEPARTEMENTALE DES SYNDICATS FORCE OUVRIERE D'ILLE-ET-VILAINE

E-mail : ud.fo35@wanadoo.fr

http://www.udfo35.fr

RESOLUTION DE L'ASSEMBLEE GENERALE DU 8 SEPTEMBRE 2017

Aucune ordonnance n'est légitime à casser nos droits collectifs ! Une exigence : retrait des ordonnances !

L'AG de l'UD se réunit une semaine après que le gouvernement ait rendu public le contenu des ordonnances qui seraient présentées le 20 septembre au conseil des ministres.

Toutes les analyses et toutes les craintes de l'UD FO 35 sont confirmées, ces ordonnances ne sont que la transposition des revendications du patronat. Elles confirment et aggravent l'orientation déjà contenue dans la loi El Khomri : inverser la hiérarchie des normes, généraliser la précarité (extension du contrat de chantier par le CDI d'opération...), produire du "droit local", à l'initiative de l'employeur, faciliter les licenciements, plafonner les indemnités de licenciement, remettre en cause les syndicats libres et indépendants pour mieux les intégrer, remettre en cause les prérogatives du CE, du CHSCT, du DP, comme instances distinctes.

Les trois mois de prétendues concertations auront servi à tenter d'associer, d'intégrer, à faire co-légiférer les organisations syndicales au projet du gouvernement.

A l'issue, les textes définitifs ne présentent QUE des régressions pour les salarié-es.

L'AG de l'UD réaffirme ses revendications :

Non à la casse du Code du travail, retrait des ordonnances, abrogation de la loi El Khomri,

Maintien de la liberté de négociation, maintien des statuts et des conventions collectives,

Non à la hausse de la CSG, revalorisation des pensions, retraites et minima sociaux,

Non au blocage du point d'indice dans la FP, non au jour de carence, augmentation générale des salaires,

Maintien de l'assurance chômage,

Non aux politiques d'austérité, non aux suppressions de postes, non à la suppression des emplois en contrats aidés, maintien de tous les emplois.

Pour l'AG de l'UD, ces ordonnances doivent être combattues, au même titre que la Loi "Travail". L'AG de l'UD approuve la décision du bureau de l'UD d'appeler, avec la CGT, Solidaires et la FSU, à la grève et à la manifestation le 12 septembre, pour le retrait des ordonnances, l'abrogation de la loi "Travail", le rétablissement dans tous les domaines de la hiérarchie des normes et du principe de faveur. C'est cela le réformisme conséquent !

C'est le mandat, constant, de Force Ouvrière et nul ne peut s'en exonérer.

C'est sur tous les fronts que le gouvernement attaque les salarié-es du privé et du public, les retraité-es, les chômeur-euses, les jeunes : remise en cause de la Sécurité Sociale et de l'assurance chômage par la suppression des cotisations, baisse des APL, augmentation de la CSG, annonce de 120 000 suppressions de postes dans la Fonction Publique, réduction drastique des contrats aidés, gel du point d'indice et rétablissement du jour de carence... C'est un nouvel ordre social renversant tout l'édifice républicain que Macron et son gouvernement entendent mettre en place.

L'AG de l'UD s'adresse solennellement aux instances confédérales : rien, aujourd'hui, ne saurait justifier que Force Ouvrière n'appelle pas à mobiliser.

L'AG de l'UD appelle ses syndicats à réunir les adhérent-es, les salarié-es, et à discuter partout des suites à donner et notamment la reconduction de la grève, pour faire reculer le gouvernement et obtenir satisfaction à leurs revendications.

L'AG de l'UD appelle l'ensemble des salarié-es, du public et du privé, les jeunes, les retraité-es, les chômeur-euses à la grève le 12 septembre contre les ordonnances Macron et la casse du code du travail, pour l'abrogation de la loi "Travail".